



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**



COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN - DINSMHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -
GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM

VILLE DE MOLSHEIM
67120

VILLE DE MUTZIG
67190

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE-DIRECTEUR
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres du Comité-Directeur du Syndicat	22	Nombre de membres qui se trouvent en fonction	22	Nombre de délégués : - présents : 13 - représentés : 2 TOTAL 15
---	-----------	---	-----------	---

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre à 18 heures 45, le Comité-Directeur du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

Pour la commune d' ALTORF :	Pour la commune d' ERGERSHEIM :	Pour la ville de MUTZIG :
-	Mme Marianne WEHR, Maire	M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
-	M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	-
Pour la commune de DACHSTEIN :	Pour la commune de GRESSWILLER :	-
Mme Laetitia MARTZ, Maire	M. Pierre THIELEN, Maire	
-	Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	Pour la commune de SOULTZ-LES-BAINS :
Pour la commune de DINSMHEIM :	Pour la ville de MOLSHEIM :	-
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire	M. Laurent FURST, Maire	
M. Dominique CHRISTOPHE, Adjoint	M. Philippe HEITZ, Adjoint	Pour la commune de WOLXHEIM :
	M. Martial HELLER, Adjoint	-
	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

Mme Caroline PFISTER
M. Adrien KIFFEL
ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE
ayant donné procuration à Mme Nathalie DISCHLER

Membres excusés :

M. Alain VON WIEDNER, Adjoint de SOULTZ-LES-BAINS
M. Nicolas WEBER, Adjoint de SOULTZ-LES-BAINS

COMITE-DIRECTEUR

DU 25 SEPTEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

1° ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 1.2. Approbation du Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 19 juin 2025
- 1.3. Délégations permanentes du Comité-Directeur au Président : Compte-rendu des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2025

2° TRAVAUX

CENTRE DE LOISIRS DE MOLSHEIM-MUTZIG — INSTALLATIONS TENNISTIQUES : PARTICIPATION FINANCIERE DU TENNIS-CLUB DE MOLSHEIM-MUTZIG AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

3° DIVERS ET COMMUNICATION

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE

N° 25-17

LE COMITE-DIRECTEUR

VU les articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d’un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire à chacune de ses séances plénières ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l’unanimité
désigne

Madame Laetitia MARTZ, en tant que secrétaire de la séance plénière en date du 25 septembre 2025.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2025

N° 25-18

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 19 juin 2025, diffusé à l’ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l’invitation à la séance ordinaire du 25 septembre 2025 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

approuve
à l’unanimité

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 19 juin 2025, dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DELEGATIONS PERMANENTES DU COMITE-DIRECTEUR : COMPTE-RENDU DES 2EME ET 3EME TRIMESTRES 2025

N° 25-19

LE COMITE-DIRECTEUR

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU sa délibération N° 20-11 du 30 juillet 2020, confiant au Président et pour la durée du mandat, des délégations permanentes, conformément à l’alinéa 6 de l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU par ailleurs, le dernier alinéa de l'article L.5211-10 du même Code disposant que « *lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant* » ;

prend acte

des décisions prises, par le Président, au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2025, dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été confiées par délibération N° 20-11 du 30 juillet 2020, à savoir l'attribution des marchés publics suivants :

Marchés publics attribués :

- Marché 2025T005 : Réalisation de 2 cours de PADEL au tennis du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG ; attribué à COTENNIS le 04/04/2025 ; durée : 4 mois ; montant 181.727,00 € HT
- Marché 2025T009 : Construction d'un DOJO dans l'enceinte du Centre Sportif « Atalante » à MOLSHEIM ; attribué le 18/07/2025 ; durée : 14 mois :

N° du lot	Intitulé du Lot	Entreprise	Montant
1	Aménagements extérieurs	THIERRY MULLER	91.423,40 € HT
2	Gros-œuvre	GALOPIN	438.813,19 € HT
3	Charpente bois / COB	GIROLD	167.541,22 € HT
4	Échafaudage	TECHNIC ECHAF	9.292,30 € HT
5	Couverture bac acier / Etanchéité	SMAC	144.102,51 € HT
6	Menuiseries extérieures aluminium	ALU METAL CONCEPT	68.308,00 € HT
7	Bardage métallique	SOPREMA	189.326,22 € HT
8	Plâtrerie	GEISTEL	65.196,50 € HT
9	Électricité / Photovoltaïque	INEO	144.407,97 € HT
10	Chauffage	LABEAUNE JMC	99.032,18 € HT
11	Sanitaire	LABEAUNE JMC	74.227,51 € HT
12	Ventilation	EIFFAGE ENERGIE – CLEVIA EST	65.095,72 € HT
13	Carrelage	SI-NET	23.224,95 € HT
14	Revêtements de sols souples	JUNGER ET FILS	33.634,45 € HT
15	Peinture intérieure	MAYART	27.704,00 € HT
16	Menuiserie intérieure	LBG	123.117,65 € HT
17	Signalétique / SSI	RMG	6.337,25 € HT
18	Serrurerie	METALLERIE BIECHEL	33.435,40 € HT
19	Test d'étanchéité à l'air	SOCOTEC	1.500,00 € HT
20	Complexe tatamis	NOUANSPORT	48.946,70 € HT
21	Terrassement / VRD	DENNI LEGOLL	364.295,50 € HT

- Marché 2025S015 : Prestation d'assurances ; durée : 4 ans à partir du 01/01/2026 ; attribué le 16/09/2025 sur la base des cotisations annuelles suivantes :
 - Lot n°1 : Assurance Responsabilité civile : GROUPAMA GRAND EST pour 2 725,01 € HT
 - Lot n°2 : Assurance Protection fonctionnelle : GROUPAMA GRAND EST pour 181,68 € HT
 - Lot n°3 : Assurance Protection juridique : GROUPAMA PJ pour 540,42 € HT
 - Lot n°4 : Assurance Automobile : GROUPAMA GRAND EST pour 104,35 € HT
 - Lot n°5 : Assurance Dommages aux biens : GROUPAMA GRAND EST pour 15 123,31 € HT

**OBJET : CENTRE DE LOISIRS DE MOLSHEIM-MUTZIG - DES INSTALLATIONS TENNISTIQUES :
PARTICIPATION FINANCIERE DU TENNIS-CLUB DE MOLSHEIM-MUTZIG (TCMM) AUX
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

N° 25-20

LE COMITE-DIRECTEUR

VU sa délibération N° 14-29 du 16 octobre 2014 décide de mettre à disposition au TCMM des installations tennistiques du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG ;

VU la convention-bail du 12 Septembre 1983 conclue à ce titre ;

CONSIDERANT cette mise à disposition est consentie à titre gratuit ;

VU la demande de l'association tendant à une réhabilitation générale des installations et équipements sportifs qu'elle occupe, ainsi que la création de 2 courts de padel ;

CONSIDERANT le SIVOM a accepté de réaliser ces travaux sur plusieurs années, moyennant une participation financière du TCMM ;

VU ainsi le projet de convention en ce sens, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 25 septembre 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
entérine**

la convention de participation financière à l'amélioration des installations tennistiques du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG, à conclure avec le TENNIS-CLUB de MOLSHEIM-MUTZIG, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

* * *